

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Nom du contact : Kathryn Palladino

Numéro de téléphone du contact : (978) 441-5360

1er octobre 2024

Contrôle ciblé par paliers du programme d'enseignement de l'anglais langue étrangère du lycée technique du Grand Lowell

Au cours de la semaine du 13 novembre 2024, le Bureau de l'acquisition des langues (OLA) du ministère de l'Éducation élémentaire et secondaire (DESE) effectuera un examen de suivi ciblé à plusieurs niveaux du lycée technique Grand Lowell. Le Bureau de l'acquisition des langues examine tous les six ans le programme d'apprentissage de l'anglais de chaque district et de chaque école à charte afin de vérifier la conformité avec les lois et réglementations fédérales et de l'État en matière d'éducation des apprenants de l'anglais. Les domaines examinés incluent les évaluations des élèves apprenant l'anglais, l'identification des élèves apprenant l'anglais, les programmes dans lesquels les élèves apprenant l'anglais sont placés, la participation des parents et de la communauté, le programme d'études et l'enseignement, les services de soutien aux élèves, les exigences en matière de licence pour le corps enseignant, le personnel et l'administration, les plans de programme, ainsi que l'évaluation et la tenue des dossiers.

Outre la visite sur place, la sensibilisation des parents est un élément important du processus de révision. Le district enverra une enquête aux parents des élèves dont les dossiers sont examinés par l'équipe de révision. L'enquête se concentre sur les domaines clés du programme d'éducation de l'apprenant d'anglais de leur enfant. Les résultats de l'enquête seront examinés par l'OLA et contribueront au rapport de suivi.

Les parents et autres personnes peuvent appeler Samantha Kodak, présidente de l'Office of Language Acquisition Review, au (781) 338-3561 pour demander un entretien téléphonique. Si une personne a besoin d'un aménagement, tel qu'une traduction, pour participer à un entretien, le DESE prendra les dispositions nécessaires.

Dans un délai d'environ 60 jours ouvrables à compter de la visite sur place, le président de l'examen remettra au lycée technique Grand Lowell un rapport contenant des informations sur les domaines dans lesquels le lycée technique Grand Lowell respecte ou dépasse les exigences réglementaires et sur les domaines dans lesquels le lycée technique Grand Lowell a besoin d'aide pour corriger ou améliorer ses pratiques. Le rapport sera mis à la disposition du public à l'[adresse](https://www.doe.mass.edu/ele/cpr/) suivante : <https://www.doe.mass.edu/ele/cpr/>.